



A R R E S T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui évoque à son Conseil toutes les contestations nées & à naître, relatives au Jugement définitif prononcé contre les Intendant, Officiers & Employés dans le Canada, par les Commissaires nommés par Arrêt du Conseil du 12 décembre 1761, & les renvoie par-devant les Commissaires nommés par les arrêts des 15 octobre 1758 & 29 novembre 1761, pour la liquidation des dettes de la Marine & des Colonies, contractées en Canada.

Du 31 Décembre 1763.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter, en son Conseil, le jugement rendu le 10 décembre 1763, contre les nommés Bigot, Varin & autres accusés, par les sieurs Commissaires nommés par arrêt du Conseil du 12 décembre 1761, pour, conformément audit arrêt & lettres patentes expédiées en conséquence le 17 du même mois de décembre, faire le procès aux auteurs des monopoles, abus, vexations & prévarications commises en Canada : Et Sa Majesté voulant qu'il soit procédé sans délai au recouvrement des confiscations & restitutions prononcées

